

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 juillet 2022

n° 123-22 C

Objet : RS - Attribution d'une subvention d'aide au fonctionnement pour consolider le modèle économique de la SCIC Alpes Consigne sur le territoire de Grand Chambéry

• date de convocation le 01 juillet 2022 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 43

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenak
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Farid Rezzak - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Josiane Rosset
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 30

de Jimmy Bâabâ à Alain Caraco - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Daniel Bouchet à Sophie Bourgade - de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Pierre Casazza à Marie Bénévisse - de Philippe Cordier à Benoît Perrotton - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerinck à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Isabelle Dunod - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Claire Plateaux à Farid Rezzak - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 07 juillet 2022

délibération n° 123-22 C

objet **RS - Attribution d'une subvention d'aide au fonctionnement pour consolider le modèle économique de la SCIC Alpes Consigne sur le territoire de Grand Chambéry**

Marie Bénévisse, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle que Grand Chambéry est en cours de construction de son nouveau Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, les actions en faveur de l'émergence de projets d'économie circulaire, et privilégiant le réemploi, sont fortement attendus et bénéficient d'un budget dédié afin de satisfaire des demandes de subvention d'aide au fonctionnement.

La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Alpes Consigne a pour objet le développement du réemploi du verre sur le principe de l'utilité sociale, au sens de l'article 2 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, se caractérisant par :

- une solution logistique et économique apportée aux producteurs de boissons artisanales, notamment les plus fragiles, permettant de maîtriser leurs coûts de production,
- l'inclusion dans un cercle vertueux d'économie circulaire des producteurs, des distributeurs (grandes et moyennes surfaces, épicerie), des collectivités territoriales et des citoyens-consommateurs en faveur de la réduction des déchets par le réemploi,
- le renforcement de la cohésion territoriale entre les acteurs afin de structurer la filière du réemploi sur le territoire de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie par l'implication concrète des parties prenantes dans le multi-sociétariat de la SCIC,
- le concours au développement durable en sensibilisant, éduquant et impliquant le citoyen-consommateur dans la filière de réemploi et la réduction de ses propres déchets.

Cet objectif se réalise notamment à travers :

- la commercialisation et la distribution de contenants en verre lavables et réutilisables,
- la gestion d'une usine de lavage de contenants en vue de leur redistribution,
- la mise en place d'un service de collecte des contenants utilisés,
- l'animation d'ateliers de sensibilisation dédiés au réemploi favorisant l'implication citoyenne.

Le soutien apporté par Grand Chambéry aidera Alpes Consigne à développer le réseau de collecte sur le territoire de Grand Chambéry, ce qui se concrétisera par :

- l'accompagnement des producteurs dans la recherche de solutions techniques et de communication,
- l'accompagnement et l'équipement des magasins qui souhaitent devenir points de collecte,
- la sensibilisation des consommateurs sur la possibilité de rapporter leurs contenants,
- la mise à disposition du matériel logistique dédié à la collecte des contenants sales en magasin et aux producteurs en vente directe,
- la collecte des contenants et leur lavage.

Les actions menées sur Grand Chambéry permettront en 2022 de réduire de 0,3 teq. CO2 les émissions liées aux emballages en verre circulant sur le territoire, en détournant 2 tonnes de verre du statut de déchet. Cela permet également de réduire les consommations de matière première (sable, eau).

Aujourd'hui, 5 magasins implantés sur Grand Chambéry font partie du réseau de points de collecte. Une vingtaine de magasins supplémentaires sur ce territoire pourrait rejoindre le réseau en 2022.

En plus des 2 producteurs déjà intégrés, une vingtaine de producteurs implantés sur Grand Chambéry ont été identifiés comme membres potentiels du réseau.

Le coût prévisionnel du projet sur le territoire de Grand Chambéry s'élève pour l'année 2022 à 61 345 € comprenant notamment les dépenses suivantes :

- l'achat du matériel nécessaire pour 8 451 €,
- la location d'un local pour 3 456 €,
- la rémunération du personnel et les charges sociales pour 35 142 €.

Afin d'asseoir le fonctionnement de cette consigne pour bouteilles en verre, pour le territoire de Grand Chambéry, il est proposé d'allouer une subvention maximale de 10 000 € au titre de l'exercice 2022.

Cette aide vise à soutenir l'association pour la phase de démarrage de son activité sur le territoire de Grand Chambéry et ne constitue pas une subvention pérenne.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **accorde** une subvention maximale de 10 000 € à la SCIC Alpes Consigne,

Article 2 : **précise** que cette participation fera l'objet d'un versement unique au vu de la présente délibération mais pourra faire l'objet d'une actualisation à la baisse en cas de cofinancements versés supérieurs aux montants attendus,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette subvention.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 123-22 C

Objet de l'acte : RS - Attribution d'une subvention d'aide au fonctionnement pour consolider le modèle économique de la SCIC Alpes Consigne sur le territoire de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 13 juillet 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27625H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27625H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juillet 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juillet 2022

Publication : jeudi 14 juillet 2022